

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INDICATIONS DE AVOIR
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 462.

LUNDI ET MARDI.

26 ET 27 SEPTEMBRE 1831

INTERIEUR.

BRUXELLES, 25 septembre.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 24 septembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à 2 heures.

M. H. Delafaille, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Joris, détenu pour dettes, réclame l'exécution de la loi du 15 germinal au VI.

M. de Roo se plaint de ce que dans l'arrêté du 18 de ce mois, portant convocation de plusieurs districts électoraux, on a omis celui de Thielt, dont la représentation est incomplète, par suite de l'option de M. Angillis pour Courtrai; il demande que derechef le bureau donne avis de cette option au ministre.

M. le président. J'ai sous les yeux la minute d'une lettre de MM. les secrétaires pour les options; MM. de Meulenaere et Angillis s'y trouvent compris.

M. A. Rodenbach demande qu'on écrive aux membres absents pour les engager à rejoindre leurs collègues.

La parole est au rapporteur, qui, au nom de la section centrale, propose l'adoption de la proposition sur l'habillement et l'équipement de la garde civique dans les termes suivants :

1° Les communes sont chargées de pourvoir à l'habillement du 1^{er} ban de la garde civique mis en activité; les dépenses qui résulteraient de la fourniture d'objets autres que le shako, la blouse et la ceinture seront remboursées dans le semestre qui suivra celui de la fourniture, par l'état, dont les objets fournis deviendront la propriété.

2° Sont exceptés de cette disposition les remplaçans, qui devront être habillés par les remplacés ou à leurs frais.

3° Le gouvernement fixera les pièces d'habillement et le prix auquel les communes pourront en faire confectionner, ainsi que les mesures à prendre pour constater l'état des fournitures faites par les communes.

M. Leclercq. Je ferai observer que l'ordre du jour n'est pas la discussion de ce projet, mais bien le rapport de la commission des pétitions.

M. le président dit qu'on peut en revenir.

M. Leclercq. Le projet sur lequel on vient d'entendre un rapport est un projet tout nouveau rédigé par M. le ministre de la guerre d'accord avec M. Jamme.

M. le ministre de la guerre. J'ai été appelé, il est vrai, à la section centrale, mais ce n'est point d'accord avec l'honorable M. Jamme que j'ai rédigé le projet dont il s'agit. Au reste j'insiste sur l'urgence de la discussion.

On passe à la discussion des articles.

M. Lardinois dit que l'habillement des gardes civiques aux frais des communes donnera lieu à des dépenses auxquelles celles-ci ne pourront faire face, et y voit une contribution forcée.

M. Destouvelles pense que la mobilisation du premier ban devrait assimiler celui-ci à la milice, et qu'il conviendrait de faire aux gardes la même retenue qu'on fait aux miliciens pour les frais d'habillement. La mesure proposée, plutôt que de hâter, retardera l'équipement que nous avons en vue.

Après une courte discussion, M. Lardinois propose de renvoyer toutes discussions à lundi; M. Devaux s'y oppose, et la chambre décide que les discussions continueront.

M. Jullien n'est pas à même de statuer sur la loi proposée, ayant à peine eu le temps de la lire; il votera contre.

M. A. Rodenbach se prononce en faveur de la loi à condition que le ministre se hâtera d'armer les gardes civiques, et il parle d'une offre de 70,000 fusils faite au gouvernement.

M. le ministre de la guerre. Ces fusils ne valaient rien. Je puis assurer la chambre que je fournirai les armes nécessaires, et qu'elles seront de première qualité.

La clôture est prononcée sur l'ensemble de la loi.

M. Jamme propose un amendement à l'article 1^{er}, qui n'est point appuyé.

M. le ministre de la guerre propose ainsi l'art. 3.

« Les gardes civiques qui se seront habillés à leurs frais recevront un supplément de 10 cents par jour.

M. Brabant propose de dire cinq cents. M. Lebeau appuie la proposition.

L'art. 1^{er} et l'amendement sont adoptés.

Les art. 2 et 3 sont aussi adoptés.

L'appel nominal sur l'ensemble présente le résultat suivant : votans 34; 38 pour, 14 contre. Le projet est adopté.

M. Dumortier fait le rapport sur le projet de loi relatif au passage et au séjour des troupes étrangères sur le sol de la Belgique. La 6^e section seule a fait une légère observation sur ce projet.

M. A. Rodenbach. Nous savons, par le compte rendu de la séance des députés français, que si la Hollande renouvelait son agression nous pouvons compter encore sur le secours de ces amis. Cette considération me fera voter pour la loi.

M. de Robaulx. Je déclare que, si l'on n'insère pas dans la loi qui nous est présentée une disposition telle qu'elle ne puisse s'étendre qu'aux troupes étrangères qui viendraient soutenir le système politique que nous avons fait triompher, je voterai contre; rien ne me rassure sur les vues des ministres qui pourraient arriver au pouvoir, et je ne veux point livrer mon pays.

M. Lebeau. Je ne partage point les craintes du préopinant; si le ministère venait à se rendre coupable à ce point, la chambre ne pourrait-elle pas proposer le retrait de la loi que nous votons aujourd'hui? La mise en accusation du ministère n'est-elle pas un autre moyen à employer dans le cas dont parle l'honorable M. de Robaulx?

M. de Robaulx. Le pouvoir exécutif n'adopterait point la loi par laquelle nous voudrions rapporter celle d'aujourd'hui.

M. Dewit. Et moi non plus je n'ai aucune crainte à l'égard des prévisions du préopinant. Nous avons un roi dont les vertus sont connues, dont la loyauté est incontestable, que nous avons vu exposant sa vie sur le champ de bataille près de Louvain, et qui n'a d'autre désir que de nous rendre libres et heureux; un pareil roi n'écouterait jamais des ministres coupables d'une pareille trahison.

M. de Robaulx. Je relèverai à l'honorable M. Dewit une grande faute parlementaire. Avec la profonde vénération qu'il professe pour l'auguste chef de l'état, il conviendrait que ce nom ne figurât jamais dans nos discussions; le nom du roi ne doit pas être exposé à nos critiques.

Les deux articles du projet sont adoptés.

L'appel nominal sur l'ensemble présente le résultat suivant : votans 52; 50 pour, 2 contre. La loi est adoptée.

Il est quatre heures et demie, la séance est levée. Lundi séance publique à midi.

DES ÉLECTIONS.

Suite et fin.

Cependant ces accusations ont trouvé quelques crédules, quelques échos même parmi certains catholiques. Leurs auteurs ont su présenter des faits supposés sous un jour qui les rapproche tellement d'autres faits entièrement licites et réguliers, qu'ils sont parvenus à les faire confondre, et à exciter contre ceux-ci la haine qui devrait retomber seulement sur les faits qu'ils ont faussement supposés. Un prêtre, comme père spirituel, comme médecin et juge de la conscience qui lui a été volontairement soumise, peut dire à un électeur : que le choix qu'il va faire est une affaire de conscience, puisque le salut de la patrie en dépend; que si une considération particulière, ou une autre cause quelconque, lui fait faire un choix contre sa conscience, il trahit sa conscience, il pêche contre Dieu, contre sa patrie. Non-seulement le prêtre peut parler ainsi, nous pensons même que c'est son devoir. Et que dans ces paroles on substitue le mot honneur à celui de conscience, elles ne différeront plus en rien de celles que nous entendons tous les jours de la bouche de celui qui s'inquiète peu de religion et de péché, et qui cependant passe pour très-honnête homme dans le monde. C'est là cependant ce qu'on a dépeint avec des couleurs si fausses et si séduisantes; c'est là ce qu'on a appelé violenter les consciences, c'est là le thème qui a le plus prêté matière à l'éloquence dévergondée et furibonde des anti-catholiques anti-unionistes.

Au restes, nous ne prétendons pas vouloir défendre en tout et partout la conduite de chaque ecclésiastique en particulier. Il est possible que dans le nombre il y en ait quelques-uns qui se soient laissés emporter par un zèle peu éclairé, qui aient commis des imprudences. Mais leurs adversaires ont-ils bonne grâce de parler de ces faits à un public qui connaît suffisamment une partie des moyens qui ont été mis en œuvre par eux. Choses dont nous ne parlons pas dans cet article, qui est fait pour éclairer nos lecteurs et non pour accuser personne.

Après avoir prouvé que les prêtres ont le droit, comme tout autre citoyen, d'user de leur influence dans les élections, après avoir montré qu'ils n'ont pas abusé de ce droit et que les accusations qu'on dirige contre eux de ce chef sont en partie calomnieuses et perfides, en partie fausses et dénuées de fondement, nous n'avons pas besoin de dire que, comme ils l'ont déjà fait, ils peuvent encore influencer dans les élections qui vont avoir lieu : Nous les exhortons même à le faire pour le bien de la patrie; nous les exhortons à écarter de tout leur pouvoir ceux qui ont renoncé ou voudront renoncer à l'union. Qu'ils influencent, comme ils l'ont fait précédemment pour des catholiques

ou des libéraux, pourvu que leur choix ne tombe pas sur des libéraux ou des catholiques exclusifs. Nous leur répéterons à ce sujet les paroles que nous adressa naguère notre digne prélat, le chef de ce diocèse. « Vous n'ignorez pas, leur dit-il, combien le choix que vous allez faire est important pour vos intérêts les plus précieux. Si vous vous estimez heureux d'avoir récupéré votre liberté religieuse et civile, vous ne devez pas désirer avec moins d'ardeur que la jouissance de cette liberté vous soit désormais assurée par des lois sages et fondées sur la justice; car c'est la justice, comme le témoigne l'Esprit Saint, qui élève les nations, de même que l'iniquité les abaisse. C'est donc un devoir pour tous ceux d'entre vous qui jouissent des droits d'électeur, de concourir à former ces assemblées qui exerceront une influence si grande sur l'état futur de notre patrie; ils jugeront sans doute essentiel de n'accorder leur suffrage qu'à des hommes qui joignent aux autres qualités indispensables, le respect pour la liberté de notre sainte religion, et la ferme volonté de la défendre, aussi bien que tous les intérêts de la patrie; c'est n'est pas sans raison que la liberté de la religion est regardée comme la base et la garantie de toutes les autres. »

Et nous ne pensons pas que cette influence exercée par le clergé donne ou doive donner quelque ombre aux libéraux unionistes. L'influence du clergé est grande à la vérité, mais pourquoi l'est-elle, sinon parce que le clergé belge est constamment et sincèrement resté fidèle au grand principe de l'union: *Liberté en tout et pour tous!* Principe si profondément gravé dans les cœurs du grand nombre de ceux qui concourent aux élections, principe qui trouve partout tant de sympathie. Ainsi donc, quelque grande que soit l'influence du clergé, les vrais libéraux ne doivent pas en prendre ombre; ils doivent s'en applaudir au contraire, car cette influence, jointe à la leur, rend la cause que nous défendons en commun, inattaquable, invincible. Ils sont assurés que par là la liberté qu'ils ont acquise au prix de leur sang, ils en jouiront aussi long-temps qu'ils ne la refuseront pas aux catholiques auxquels ils se sont unis pour le combat et pour le triomphe; qu'ils ne craignent pas non plus de se présenter comme candidats aux élections. Les catholiques, et le clergé en particulier, ont fait preuve que, quelles que soient les opinions particulières, quels que soient les principes religieux du candidat, ce candidat est le leur, pourvu que publiquement il professe et défende le principe de l'union, pourvu qu'il ait pris pour règle de sa conduite parlementaire la liberté entière, en tout et pour tous. (J. des Flandres.)

ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1830.

HOMMAGE FUNÈBRE.

A LA MÉMOIRE DES BRAVES MORTS POUR LA CAUSE NATIONALE.

Programme.

Le lundi, 26 septembre, à huit heures du soir, une sonnerie funèbre de toutes les cloches de la ville annoncera la solennité.

Le 27 septembre, à six heures du matin, une salve de neuf coups de canon ouvrira la journée.

À la même heure et successivement de deux heures en deux heures, une sonnerie funèbre sera exécutée à toutes les églises.

À onze heures du matin, un service funèbre solennel sera célébré à l'église de SS.-Michel et Gudule.

Le Roi s'y rendra; il sera précédé et suivi d'une escorte de cavalerie.

Les deux chambres, les autorités civiles et militaires et une députation des blessés de septembre y seront invitées; des places leur seront réservées.

Les ministres des différens cultes seront invités à célébrer des services funèbres dans les temples qui leur sont consacrés.

Dès six heures du matin, un poste d'honneur composé, par moitié, de gardes civiques et de troupes de ligne, formera la garde de la place des Martyrs. Des marches funèbres y seront exécutées dans le cours de la journée.

À six heures du soir, une salve de neuf coups de canon terminera la journée.

Le présent programme, rédigé par nous ministre de l'intérieur, sera soumis à l'approbation de Sa Majesté.

Bruxelles, le 22 septembre 1831.

Pour le ministre de l'intérieur,

Le ministre des affaires étrangères,

DE MEULENAERE.

Approuvé: LÉOPOLD.

Le Roi part demain ou après-demain pour Gand, où S. M. passera en revue les troupes qui s'y trouvent. On nous assure que les généraux Grundler et Picquet accompagneront S. M.

Ce matin, à huit heures, une batterie d'artillerie de campagne, nouveau matériel, de la division commandée par le major Kessels, est partie pour le camp de Diest, après avoir été passée en revue par l'inspecteur-général de cette arme.

NAMUR, 25 septembre.

On lit dans le Post-Scriptum de l'Indépendant:

Un voyageur, arrivé hier de Francfort, nous a rapporté que la nouvelle circulait dans cette ville qu'à un signal donné pendant la nuit, le massacre des troupes russes logées à Varsovie et à Praga avait commencé, et que le feu avait été mis en même temps en plusieurs parties de la ville. Enfin, on disait que les Polonais avaient fait en cette circonstance ce que les Russes firent lors de l'entrée des Français à Moscou.

On conçoit que nous ne garantissons pas l'authenticité de cette nouvelle, qui, arrivant de Francfort, mérite confirmation.

— M. C. Du Tilly, major en disponibilité, vient de rendre deux ordres du jour, par l'un desquels, en attendant la distribution des drapeaux aux régimens, on n'y conservera qu'un seul drapeau provisoire aux trois couleurs, au 2^e bataillon. Les autres et les guidons actuels seront remplacés par des guidons rouges ayant au milieu en noir le n^o du bataillon.

Par le second ordre du jour, les officiers sont invités à ne plus acheter d'épaulettes que conformes au modèle déposé au ministère de la guerre.

— D'après les ordres du ministre de la guerre, les gardes du premier ban seront mêlés, à l'exercice, avec les soldats de la ligne. (Belge.)

— Sont arrivés à Bruxelles, venant de Paris, MM. Lanestre, Garèze et le comte Dillon, tous trois colonels.

MM. Quatery, Maccarthy et Capperon, chef de bataillons.

MM. Martelère, Galloni, Brunet et Cazals, officiers.

Nous apprenons que M. de St-Pair vient d'être nommé colonel du 1^{er} régiment de lanciers.

— Il résulte des documens officiels que nous avons vus, que le nombre des blessés dans les dernières affaires qui ont eu lieu dans le pays, s'élève à 458, sur lesquels la garde civique en compte 29, dont 22 du 1^{er} ban et 7 volontaires; le plus grand nombre de ces gardes civiques ont été blessés dans les deux Flandres.

— Le gouvernement s'est décidé à former un régiment des déserteurs étrangers qui, venant de la Hollande, ne sont pas Hollandais. Les commandans de province sont autorisés à enrôler tous les hommes de cette catégorie; c'est-à-dire les Allemands, les Français et les hommes du Brabant-Septentrional qui se présenteront et seraient propres au service, bien entendu qu'on n'admettra pas les Français et Allemands déserteurs de leur patrie. Les déserteurs allemands et français qui ne désireront pas d'être enrôlés seront dirigés sur la frontière de France ou de l'Allemagne, à leur gré.

De plus, il sera donné à chaque déserteur de Hollande qui ne prendra pas d'engagement, 8 fl. de prime et frais de voyage, et les objets d'armement et d'équipement qu'ils apporteront leur seront payés la moitié de leur valeur.

— On écrit de Valenciennes, 24 septembre:

Il paraît maintenant bien décidé qu'un camp sera placé sur le plateau de Bruille-lez-St-Amand, au milieu de l'angle formé par les rivières de l'Escaut et de la Scarpe. Cette détermination, qui va rejeter une partie de l'armée du Nord un peu sur la gauche, entre les routes de Tournay et de Lutze, est peut-être la suite des débarquemens des troupes hollandaises sur la rive gauche de l'Escaut. Mercredi dernier, M. Delmotte, officier supérieur attaché à l'état-major-général de l'armée, a passé à Valenciennes, allant reconnaître les hauteurs de Bruille et les villages environnans, à deux lieues à la ronde, pouvant recevoir de l'artillerie, de la cavalerie ou de l'infanterie. Le lendemain, jeudi, le maréchal Gérard, le général St Cyr, et l'intendant de l'armée M. de Neuville, sont également arrivés à Valenciennes, suivis de plusieurs officiers d'état-major; le maréchal et sa suite ont été visiter Bruille et les environs, puis sont rentrés à Valenciennes pour dîner. Le maréchal a repris ensuite le chemin de son quartier-général à Maubeuge.

Par suite des dernières dispositions, l'arrondissement de Valenciennes va donc recevoir d'ici à la fin du mois, terme fixé pour l'entière évacuation de la Belgique, 26,000 hommes environ, dont se composent les divisions des généraux Hulot et Barrois. La première se porterait au-dessus de Saint-Amand, et la deuxième autour de Condé. Pour ce qui est de l'intérieur de la place de Valenciennes, voici les changemens qui auront lieu: le 1^{er} régiment de chasseurs, parti hier pour Landrecies, sera remplacé par la brigade de cavalerie légère du général Lawestine, venant de Solre-le-Château, et composé des 5^e hussards et 4^e chasseurs, formant ensemble 8 escadrons de guerre. Les malades venant de Belgique, au nombre de 700 environ, sont attendus à l'hôpital militaire de Valenciennes, qui en fera refluer une partie sur Douai, où un hôpital militaire vient d'être formé dans les bâtimens des ci-devant Grands-Anglais.

EXCURSIONS DES HOLLANDAIS.

Tongres, 23 septembre.

Les ennemis sont revenus, hier, en même nombre que le jour précédent; mais cette fois ils n'ont point poussé leur reconnaissance aussi loin. Ils n'ont été que jusqu'au village de Riempt, situé en face de Herderen, de l'autre côté de la chaussée.

Vers le soir, un volontaire licencié, le jeune D., de Maestricht, est tombé entre les mains de trois maréchaussées, et a été horriblement maltraité par eux, dans un cabaret.

Aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, est entré ici un maréchal-des-logis des cuirassiers hollandais. Il était suivi d'un piquet de douze hommes qui se sont arrêtés à la porte. Conduit auprès du commandant de la place, il a exhibé une lettre du général Dibbets, dans laquelle celui-ci demandait l'échange de quelques prisonniers retenus à Tongres. On manifestait le désir que cet échange pût s'effectuer lundi.

Le commandant de place a répondu à l'émissaire de Dibbets qu'il ne pouvait pas, de sa propre autorité, consentir à l'échange proposé, mais qu'il en écrirait à ses chefs.

Le sous-officier a raconté qu'on avait fait une nouvelle distribution de croix aux officiers de la garnison de Maestricht.

J'ai appris, d'autre part, que les Hollandais poussaient toujours avec

figure les différens travaux de fortification en dehors des remparts de cette ville, autour de laquelle on n'aperçoit plus, à une lieue de distance, un seul arbre debout.

Ils disent tous, et affirment positivement, que Maestricht ne retombera jamais sous le pouvoir des Belges, et que cette ville et toute la rive droite de la Meuse seront adjugées par la conférence, au roi Guillaume.

Il soutiennent également que nous n'obtiendrons le Luxembourg qu'à condition de payer dix millions, par an, dans l'ancienne dette, jusqu'à extinction complète du capital.

C'est par ces sots propos et d'autres plus niais encore que ces messieurs charment les ennus de leur vie de garnison, qui du reste commencent à les fatiguer.

Quant aux habitans, leur accablement n'est pas celui du désespoir. Ils ont beaucoup de confiance en Léopold. Ils espèrent que ce prince, par ses liens de parenté avec le roi d'Angleterre et ses relations amicales avec Louis-Philippe, trouvera le moyen de les délivrer du joug. (Politique.)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 24 septembre.

— Une lettre de Parthenay du 18 septembre contient ce qui suit : « Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, Diot s'est présenté avec sa bande au village de Neuwy, après y avoir réuni les débris des autres bandes des environs, ce qui formait de 40 à 50 hommes armés. Là un grand conseil a été tenu, et il paraît que l'on aurait décidé de faire demander au gouvernement une amnistie générale, et que, si elle était accordée, tous les insoumis resteraient dans leurs foyers. »

— Le *Mémorial des Pyrénées* annonce que des troubles, à l'occasion de la perception des droits réunis, ont éclaté à Castres; les registres ont été détruits et l'autorité des magistrats a été méconnue.

— On mande de Perpignan, en date du 16, que les troupes bivouaquent dans les rues, et y font des patrouilles continuelles.

— Les dernières nouvelles arrivées de Neuchâtel annoncent que les deux partis sont toujours en présence. La bannière des campagnards est un drapeau rouge avec la croix fédérale et la Flèche de Guillaume Tell.

Des désordres graves ont eu lieu à Morannes (Maine-et-Loire), à l'occasion du prix des grains. Un bataillon du 31^e a été mandé par le sous-préfet. La garde nationale s'est refusée avec menaces d'obéir aux ordres du sous-préfet. Le sous-préfet est arrivé sur les lieux. L'ordre a été rétabli avec peine. La garde nationale a été suspendue provisoirement par le préfet.

— On nous écrit de Bruxelles :

Il paraît certain que des ouvertures ont été faites par la cour de Rome au clergé belge, à l'effet d'ériger un nouvel évêché à Bruges. M. le doyen de cette ville s'est rendu à Malines pour donner des renseignemens sur les locaux dont la régence de Bruges pourrait disposer. On dit que la ville d'Ypres se met en concurrence avec Bruges; ce qui est certain, c'est qu'à Ypres tous les bâtimens nécessaires sont mis en disponibilité. On ajoute que si le gouvernement faisait quelque difficulté sur l'allocation des fonds nécessaires à cet effet, l'une ou l'autre de ces deux villes s'en chargerait volontiers. On parle aussi de la prochaine nomination d'un évêque à Namur. *L'avenir.*

— Une lettre particulière de Palerme, en date du 3 septembre, annonce qu'une tentative de révolution, qui se manifesta d'abord par le désarmement de divers postes d'octroi, a échoué, parce qu'une partie des conjurés commença l'attaque avant le signal convenu pour le mouvement général. Cependant le lendemain les administrations publiques restèrent fermées. Une douzaine d'employés de la régie ont, dit-on, été arrêtés.

— La *Gazette d'Etat* de Berlin du 14 contient un bulletin russe du 8 septembre sur la prise des fortifications de Varsovie. Le bulletin avoue cinq mille morts et ajoute que les données ne sont pas encore certaines. On peut facilement conclure de là que leur perte a été énorme.

— Voici ce que contenait le papier jeté de la tribune publique dans la séance du 21, incident qui a fait fâcher tout rouge M. de Rigny. Il était adressé à M. Casimir Périer : « Vous étiez un agent d'Orléans; votre opposition n'était point du patriotisme; vous vouliez seulement renverser le trône de Charles X au profit de d'Orléans, et si vous n'avez pas voulu signer l'acte de déchéance de Charles, c'est pour parer à tout événement, et profiter de la réussite comme de la chute de votre parti même. ceux qui étaient vraiment patriotes sont restés dans l'opposition. Votre opposition à vous n'était que de la faction. »

— A la séance du 23 septembre, de la chambre des députés, M. Laurence a adressé au ministère des interpellations; son discours, qui a duré près de deux heures, n'a pas produit beaucoup d'effet. M. Thiers a répondu à l'orateur pour la défense du ministère.

— Nous apprenons que M. le comte Guilleminot, arrivant de Constantinople, a été reçu hier par le roi. Cette audience a duré plus d'une heure. Nous verrons maintenant quelles suites aura la conduite de M. Sébastiani à l'égard de l'ex-ambassadeur. On dit que M. Guilleminot s'est rendu aujourd'hui chez le ministre des affaires étrangères; peut-être lui a-t-il demandé satisfaction. Mais il est d'ailleurs tout naturel qu'il aille rendre ses comptes; et l'on peut facilement expliquer cette visite sans supposer qu'il ait appelé M. Sébastiani en duel.

— On écrit des frontières de Pologne, 12 septembre:

Les nouvelles que la *Gazette d'Etat* de Prusse, du 16, donne sous cette rubrique ne nous disent rien sur l'état de Varsovie, ni sur les événemens

qui ont suivi l'occupation de cette capitale. Nous en sommes toujours aux nouvelles du 8. Une preuve toutefois que les hostilités n'ont pas complètement cessé, c'est que le général Rozyski, guerroyant en partisan, s'est porté sur Kalish, où les Russes n'avaient laissé qu'une faible garnison. Cependant, sur l'arrivée de nouveaux renforts, le général polonais a été obligé de se retirer.

La soumission de l'armée est toujours présentée d'une manière ambiguë dans les feuilles allemandes. Elles abondent en éloges sur la valeur polonaise, à laquelle les Russes eux-mêmes rendent justice, et finissent par conseiller l'obéissance à ces débris héroïques.

— La prise de Varsovie continue d'exciter la sensation la plus douloureuse parmi toute la population parisienne. Après les scènes tumultueuses dont Paris a été le théâtre, à la suite de la nouvelle que Varsovie avait succombé, a succédé une douleur plus profonde et plus réfléchie. On a senti enfin que ce n'était pas par des émeutes qu'on devait honorer la cendre des héros polonais. Maintenant on songe plutôt à trouver le moyen d'adoucir les malheurs de la défaite. Les comités polonais, loin d'être découragés, semblent avoir puisé dans les malheurs de la noble nation qu'ils représentent un nouveau sujet pour redoubler leurs efforts généreux. Mais, en même temps, tout homme qui porte un cœur vraiment français ne peut s'empêcher de gémir en réfléchissant qu'un mot de la France sauvait tant de braves, et que ce mot n'avait pas été prononcé; chacun fait résonner un concert d'imprécations contre les Sébastiani.

Déjà même on se prépare à offrir à la Pologne une preuve tardive de la sympathie française. De tous les côtés on signe des pétitions qui toutes sont couvertes de signatures, pour protester contre la conduite du ministère et contre l'adhésion que lui a donnée la partie ministérielle de la chambre. Tous les arrondissemens de Paris sont occupés dans ce moment de signer de semblables pétitions, et il en est de même de presque toutes les légions de la garde nationale.

Nouvelles de Pologne.

Cracovie, le 13 septembre.

Voici quelques détails antérieurs à la prise de Varsovie :

Le 29 août, le général Romarino battit près de Térspol le corps du général Rosen, fort de 11,000 hommes; il s'empara probablement de la ville de Brzesce, traversa la Wieprz, à son embouchure dans la Vistule. Les voivodies de Plocsko et de Podlaquie furent affranchies des troupes russes: dans la première, le général Lubienski s'est tourné vers le district de Lipno, et toute l'étendue de la rive droite de la Vistule de Varsovie jusqu'à Nieszawa fut nettoyée; dans cette dernière ville, l'ennemi doit avoir rompu quelques-uns de ses ponts. La voivodie d'Augustowo est presque délivrée de l'ennemi par la prise de Tykocyn et de Lomza. Dans la voivodie de Kalisz, le général Knorring a abandonné les villes de Kalish et de Petrikau pour se rendre à Lody.

Entre Rava et Pétrikau, l'ennemi est dans le mouvement le plus actif. Les forces armées qui se trouvent dans la voivodie de Sandomir et qui ont commencé à agir activement, consistent en plus de 12,000 hommes et 15 pièces de canon. Quand les réserves seront organisées dans la voivodie de Cracovie, dans une quinzaine de jours, 36 escadrons de bonne cavalerie entrèrent en ligne: des régimens de chasseurs se forment dans cette voivodie. Trois mille hommes sont prêts à combattre dans la voivodie de Cracovie et forme l'arrière-garde de notre corps.

La même feuille doit avoir reçu la nouvelle certaine que les Russes ont abandonné Lublin.

JOURNAUX ANGLAIS.

Le prince Lieven a remis, en audience particulière, au roi, une lettre de l'empereur Nicolas.

Nos journaux se livrent aujourd'hui à divers observations sur le bill de réforme qui a enfin passé. (Voir ci-dessous.) Le *Courier* exprime l'espoir que la chambre des pairs ne se placera pas dans une opposition hostile aux droits du peuple, et il insinue que cette fois l'intérêt empêchera leurs seigneuries de commettre une pareille erreur.

La chambre des communes, séance d'hier, a repris les discussions sur le bill de réforme.

Parmi les orateurs qui ont encore combattu cette mesure, se sont distingués sir Ch. Wetherell, sir R. Peel et MM. Hunt et Wood.

Lord John Russell a brièvement répondu aux objections des adversaires.

Enfin la chambre s'est divisée sur la motion que le bill passât: 345 voix ont été pour, et 236 contre; majorité pour les ministres et le bill de réforme, 109.

Ce résultat a été reçu avec des applaudissemens, et le bill a passé au milieu d'acclamations vives et répétées. Les débats ont duré jusqu'à cinq heures et demie du matin.

Nous remarquons cependant dans le *Courier* une lettre adressée par don Pedro au marquis de Palmella, par laquelle l'ex-empereur du Brésil invite cet homme d'état à se rendre incessamment auprès de lui pour se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de dona Maria et du Portugal.

Le marquis se rendra à Paris pour y joindre son ancien maître.

D'après le même journal, le rétablissement du régime constitutionnel dans les Açores y a causé une satisfaction générale.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

— On écrit de Bruges, 24 septembre :

Le premier ban de notre garde civique quittera demain cette ville pour se rendre aux frontières de la Flandre zélandaise.

— Samedi dans l'après-dîner le roi, accompagné de M. de Brouckere et de deux officiers d'artillerie, a inspecté l'artillerie qui se trouve dans la cour du palais du prince.

— Le général français Belliard a aussi, le même jour, passé l'inspection, homme par homme, du 4^e régiment d'infanterie belge.

— Il résulte, dit-on, de toutes les notes diplomatiques de M. de Nesselrode dont M. de Mortemart a dû rendre compte à M. Sébastiani, que l'empereur de Russie, tout en annonçant qu'il était dans l'intention de maintenir la nationalité du royaume de Pologne, ainsi qu'il en avait fait le serment, et nonobstant l'insurrection des Polonais, a déclaré constamment qu'il n'accepterait et ne souffrirait aucune espèce d'intervention ni de médiation étrangère entre lui et ses sujets polonais. (Journal d'Anvers.)

— Par arrêté du 23 septembre, le collège électoral du district de Courtray est convoqué pour le 10 octobre prochain, à l'effet d'élire un sénateur.

Les collèges électoraux des districts d'Ypres, de Furnes et de Thielt, sont convoqués à l'effet d'élire un représentant.

Le premier pour le 11 octobre, le second pour le 12 et le troisième pour le 13 du même mois.

On parle de donner aux soldats de notre armée le pantalon de garance et à nos officiers les épaulettes et le sabre français.

— Les chasseurs de *Chasteler* sont sortis hier de la ville pour faire l'exercice du tirailleur. On leur délivrera aujourd'hui 80 carabines armées de baïonnettes. Leur équipement va être complété. Il est question de faire subir un grand changement à leur uniforme.

COMMERCE.

Cargaisons des navires entrés au port d'Anvers, le 21 septembre.

Tabac en feuilles, 357 boucauds; coton, 200 balles; bois de teinture, une partie froment, 12 lasts, 502 quarts; graine de chanvre, 1645 barils; id. de lin, 620 quarts; cirage jaune, 3 hyques; nattes, 123, stokvisch, 3084 waeg; huile de baleine, 4 271 et 1712 barils; noix de galle, 22 balles, arac, 120 pipes.

PORT D'ANVERS. — Arrivages du 20 et 21 septembre.

Le brick norvégien *Forsselt*, cap. Schult, ven. de Riga, avec froment et graine de lin. Le kof hanovrien *Antonius*, cap. Roskamp, ven. de Bergen, avec stockvisch pour Bruxelles. (Tous deux déchargés de quarantaine.)

Le schooner anglais *Clisson*, cap. Mullay, ven. de Londres, avec froment. Le schooner anglais *Isabella*, cap. Rogers, ven. de Londres, avec graine de lin. Le sloop anglais *Constant Trader*, cap. Rogers, ven. de Ramsgate, sur lest.

Le trois mats américain *Louisa*, cap. Gooday, ven. de la Virginie, avec tabac.

Départ du 20 septembre. — Le schooner belge *Brusselaer*, cap. Devries, all. à Londres sur lest.

Départ du 21. Le brick français *Navigateur*, cap. Lail, allant à Ostende, et.

Le trois mats anglais *Carnarvon*, cap. Garth, all. à Londres, sur lest.

Le smak belge *Victoire*, cap. Kupaen, all. à Londres, chargé.

PRIX DES HUILES. — Lille, 21 septembre.

	Graines.	Huiles.	Fourteaux.
Colza.	18 22	83 f. 82	10 50 11
Oeillette.	20 24	92 " "	" " "
Id. bon goût.	20 24	95 50 95	8 25 8 73
Lin.	18 21	89 " 88 50	19 " 20
Cameline.	18 21	" " "	10 52 10 50
Chenvre.	12 13	93 " "	9 50 10
Haile épurée pour quinquets		91 " 90	
Idem réverbères		89 " 88	

BOURSE D'ANVERS, du 22 septembre.

2 1/2 Dette active		5 Emp. Guehard, 1824.	63 1/2 P
2 1/2 Rente remb.	84 P	5 In. au gr. l. à Am.	42 1/4 A
5 Levée de 12 millions	67 1/2 P	5 Dette perp. de 200 p.	47 1/2 P
2 1/2 Act. de la soc. de commerce		4 Obli. Smets, à Anvers	
5 1/2 Syndicat d'amortissement.		5 Certificats de Naples	65 P
2 Métalliques.	81 1/2 P	5 Emp. de Sicile	79 1/2 P
Lots de Pologne	87 1/2		

Bourse d'Amsterdam, du 21 sept. — Dette active, 37 1/2 1/2; Billets de change, 00; Syndic. d'amort. 59 3/4.

Bourse de Paris du 23 sept. — Rentes 5 p. 0/10 au comptant, jouiss. du 22 mars 1830, 88 fr. 40 c. — 4 1/2, 72 fr. 25 c. — Rentes 3 p. 0/10, jouissance du 22 juin 1830, 59 fr. 90 c. — Act. de la banque, 1545 fr. 00 c. — Certif., Falconnet, 70 fr. 00 c. — Cortes d'Espagne, 10 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 00 fr. 00.

Fonds publics de Londres, du 19 septembre. Cons., 82 3/4. — Du 20. Cons. 81 3/4.

Cours de Vienne, du 13 sept. — Mét., 72 3/8; act. de la banque, 938.

Marché de Namur du 22 septembre 1831.	Fl.	C ^s .	C ^e .
Froment-roux, la rasière	11	57	14
Seigle.	7	23	39
Avoine	2	18	21
Pommes de terre.	1	54	28
Beurre.	0	70	71

ANNONCES.

1251. Quartier garni composé de trois places ou six, avec écurie et remise, à louer. On louera l'un et l'autre séparément suivant le désir des amateurs. S'adresser rue des Carmes, N° 839.

1235. Namèche aîné, nég^t en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, est chargé d'acheter au prix le plus élevé, les obligations de l'emprunt de douze millions.

Il échange (sans frais) les récépissés contre des coupons, aux personnes qui préfèrent les garder.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiements ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1261. Grande partie de maison avec écurie et remise, meublée ou non meublée, située rue Saint-Nicolas, N° 1087, à Namur, à louer pour le 1^{er} janvier 1832.

S'adresser, pour les conditions, à M. Modeste de la Hamaide dans ladite maison.

1262. Un professeur pouvant donner toutes les preuves désirables sur sa capacité et ses bonnes mœurs, désire être chargé d'une éducation particulière.

S'adresser au bureau du journal.

1202. AVIS.
5300 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.
S'adresser au secrétariat à l'hospice S^c Gilles, à Namur.

791. EFFETS PUBLICS.
Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiements des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernements.

1221. A LOUER.
Un très-beau quartier de maître à composer au gré de l'amateur, à qui l'on cédera la maison entière, s'il le désire. Cette belle et grande maison, située rue de Fer, n° 780, offre, au rez-de-chaussée, deux beaux salons, une place à manger, cabinet, belle et grande cuisine, fournil, buanderie et belles caves, huit chambres à l'étage, cinq chambres mansardes et beaux greniers, une belle et très-grande cour avec remises et écurie pour dix chevaux et deux jolis petits bâtimens détachés.

S'adresser à M. Hock, entrepreneur et propriétaire de ladite maison, y demeurant.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.
S'adresser au notaire Delvigne.

1267. AVIS
A MM. les directeurs des petits séminaires et principaux des collèges de la Belgique.

J'ai l'honneur de prévenir MM. les directeurs des petits séminaires et principaux des collèges de la Belgique, que je viens d'entreprendre la réimpression de l'*Historia Græcorum et Romanorum literaria N. Wytingh ad usum Scholarum Belgii*. Cet excellent ouvrage, dont le besoin s'était fait sentir depuis long-temps, eut sans doute trouvé un accueil plus favorable dans nos petits séminaires, si l'écrivain eût jugé les auteurs, sous le rapport des mœurs et des doctrines, comme il les juge sous le rapport littéraire. Souvent une seule épithète eût suffi pour avertir la jeunesse des dangers qu'elle pourrait y rencontrer. Malheureusement, M. Wytingh n'y manque que trop souvent. Ce qui peut lui avoir été plus défavorable encore, ce sont ses opinions sur quelques philosophes de l'antiquité, opinions qui ne seront jamais de mise dans les collèges de la Belgique.

Toutes ces taches qui défigureraient l'édition de la Hollande, ont disparu dans celle que nous offrons au public.

Les jeunes gens y trouveront ce qu'ils cherchaient en vain dans l'autre; un esprit catholique et impartial.

Le catalogue des différentes éditions paraissant être de peu d'utilité pour la jeunesse, nous avons cru devoir le supprimer.

Deux de nos petits séminaires ont déjà adopté notre édition comme classique. On s'en servira dans les deux classes supérieures. En seconde, on verra la partie qui traite des poètes grecs et latins; le reste est réservé pour la rhétorique. Nous espérons que MM. les directeurs des autres établissements ne voudront pas priver leurs élèves d'un livre aussi indispensable et qu'ils ne manqueront point de le faire entrer comme classique dans leur plan d'études pour l'année scolaire 1831-32.

Malines, 21 septembre 1831. P. J. HANICQ.

L'éditeur ci-dessus a réimprimé récemment:
Danes, institutions doctrine christianæ, etc.; édition très-correcte, et le nouveau petit dictionnaire, avec des entretiens en français et en flamand, nouvelle édition revue et corrigée avec soin.

Vente d'une maison avec jardin, situés à Salzinne-les-Moulins, près de Namur.

1268. Vendredi, 30 septembre 1831, à dix heures du matin, en l'étude du notaire Anciaux, à Namur, le sieur Florence, ébéniste à Namur, fera exposer en vente publique une maison avec le jardin y contigu, contenant environ 35 perches situés audit Salzinne.

Il sera accordé à l'acquéreur des facilités pour le paiement.

1269. On vendra le 28 de ce mois, à dix heures du matin, chez A. J. Lallement, rue de l'Ange, n° 738 à Namur, une maison propre au commerce et très-commode, située rue des Brasseurs, n° 579, avec facilité pour le paiement du prix.